

## COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE SAMEDI 30 JANVIER 2021 - Visioconférence

**PRESENTS :** Drs Luc DUQUESNEL (Président « Les Généralistes CSMF »), André NOUAILLES (Aisne), Lucien CHAULIAC (Bouches du Rhône), Nicolas SAINMONT (Calvados), Pierre Philippe BRUNET (Charente), Béatrice FAZILLEAUD (Charentes Maritime), Jean-Christian BASSET (Cher), Nadia SIMON (Côtes d'Armor), Jean-Marie CONQUET (Creuse), Stéphane ATTAL (Doubs), Dany GUERIN (Gironde), Jean-Luc DELABANT (Gironde), Colette MATHIAS (Montpellier Lodève), Sylvaine LE LIBOUX (Indre), Jean-Michel LEMETTRE (Indre et Loire), Guillaume DARMAILLACQ (Landes), Michel BACHELET (Loire Atlantique) Rémi UNVOIS (Meurthe et Moselle), Jean-Daniel GRADELER (Moselle), Sophie SIEGRIST (Moselle), Bertrand DEMORY (Nord), Pierre-Marie COQUET (Nord, Président du SMCG-CSMF), René Claude DACQUIGNY (Pas de Calais), Christian VEDRENNE (Pyrénées Orientales), Pascal MEYVAERT (Bas-Rhin), Monique LUTTENBACHER-RUBEL (Haut Rhin), Pierre-Paul SCHLEGEL (Haut Rhin), Patrick CZERWINSKI (Le Havre), Michel MONDRZAK (Seine et Marne), Aurélia GUEPATTRE (Val de Marne), Jean Brice de Bary (Val de Marne), François VERDON (Vendée), Hervé SAHY (Vaucluse), Nadia RUGARD (Guadeloupe), Christian ROHRBACHER (Guyane), Jacques BRETON (Guyane), Hervé GIN (La Réunion), Dominique RICHTER (Président du SMACMAC), Julie CARON (Directrice scientifique Evolutis DPC), Laurence NOEL (Assistante de direction).

**ABSENTS EXCUSES :** Drs Yohann DUCHENE (Aisne) pouvoir Dr Nouailles, Alain TAGLANG (Alpes de Haute Provence, pouvoir Dr Chauliac), Frédéric MAS (Ille et Vilaine, pouvoir Dr Simon), Patrick MONTANIER (Cantal, pouvoir Dr Duquesnel), Céline CHEVALLIER (Charente Maritimes), François AGOSTINI (Corse), Antoine GRISONI (Corse), Catherine DRYKA (Creuse), Véronique FAUCHIER (Eure et Loir), Jacques LAGARGE (Gers), Jean-Pierre BRUNOT (Gard, pouvoir Dr Vedrenne), Michel COMBIER ((Haute Garonne), François POULAIN (Montpellier Lodève, pouvoir Colette Matthias), Pierre BIDAUT (Loiret), Yannick FREZET (Loire, pouvoir Dr Duquesnel), Fouad OU RABAH (Lot et Garonne, pouvoir Dr Guérin), Vincent SIMON (Maine et Loire), Philippe DESPIERRE (Morbihan, pouvoir Dr Simon), Mickaël RIAHI (Paris, pouvoir Dr Duquesnel), Antoine GUINOISEAU (Haute Marne), Alain LECLERC (Val de Marne), Ghislaine GIGOT (Orne) pouvoir Dr Czerwinski, Jean Baptiste THIBERT (Pyrénées Orientales, pouvoir Dr Vedrenne), Michel TILL (Rhône, pouvoir), Sophie FOURNIER (Sarthe, pouvoir Duquesnel), Michel HORVATH (Haute Savoie, pouvoir en blanc), Stéphane DELABROYE (Deux-Sèvres, pouvoir Dr Fazilleaud), Laurent TOMA (Vienne), Alain LECLERC (Val de Marne).

**L'ensemble des documents mentionnés dans ce compte rendu sont téléchargeables sur le PORTE DOCUMENTS :**

**Pour y accéder :**

RV sur le site « Les Généralistes CSMF » <http://www.lesgeneralistes-csmf.fr>

Dans le menu : **Membres > Porte documents 2021**

NOM UTILISATEUR : **lesgeneralistes-csmf**

MOT DE PASSE : **LG29/30\*janvier**

Cliquez sur « **30.01.2021 AG Les Généralistes CSMF** » pour accéder à l'ensemble des documents

Vous accédez à divers documents que vous pouvez télécharger (icône TELECHARGER à droite).

### **ORDRE DU JOUR :**

- Pouvoirs à donner,
- Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale du 01/02/2020,
- Formation : FORMUNOF : bilan 2020 et état d'avancement 2021,
- Rapport de l'Expert-Comptable sur les comptes de l'exercice clos le 31-12-2020,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31-12-2020 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat en report à nouveau.
- Compte rendu d'activités 2020 de la Secrétaire Générale,
- Crise sanitaire actuelle et campagne de vaccination,
- Vie conventionnelle,

- Campagne URPS avril 2021,
- Projet Politique et entrepreneurial de la CSMF,
- Rapport moral du Président et débat d'orientation de politique générale des « *Les Généralistes-CSMF* » pour 2021,
- Questions diverses.

Début : 9h30

**Introduction de Luc Duquesnel, Président** : première AG en visio en raison du contexte sanitaire.

**Pouvoirs donnés** : Au total : 36 départements représentés et 14 par les pouvoirs.

**Tour de table** :

**Approbation du compte rendu de l'AG du 1<sup>er</sup> février 2020** : Résultat : contre 0, pour 96%, abstention 4%, donc approuvé à l'unanimité.

**Le porte documents** : Documents à télécharger : gros travail de Laurence NOEL, notre assistante. Tous les documents utiles, les dernières évolutions syndicales, politiques, les sujets en cours y sont.

**Formation : FORMUNOF : bilan 2020 et état d'avancement 2021 : Intervention Dr Julie CARON, Directrice Scientifique Evolutis DPC**

Bilan financier 2020 : année marquée par la COVID 19. Malgré la crise, des évolutions numériques ont été effectuées. Le FAF-PM a été très réactif et facilitateur en convertissant les formations en visio. Formunof a très bien travaillé en FAF, mais en DPC résultat plus mitigé. Modèle économique très dépendant des formations « Premiers gestes d'urgence » et « Maitrise de stage », pas possible cette année. Dès mars, nous pourrions proposer de nouvelles formations. Chiffres : progression en FAF, chute en DPC.

2020 : investissement de toute l'équipe. Les charges restent élevées, mais les revenus baissent. Pour 2021, le but est de n'avoir qu'une seule association (au lieu du GIE actuel). Développement de la communication sera fait, autrement que par les mails, car concurrence féroce des organismes. Nous ne ferons pas de sollicitation par téléphone car mal vécu par les collègues.

Formations Klésia : consultation de prévention des routiers. A développer aussi.

Nous devons poursuivre les efforts, véhiculer un message positif. Essayer d'organiser une formation/an avec une dizaine de confrères. Ceux ayant des organismes de FMC locale : essayer de faire une formation avec FORMUNOF...

Bertrand Demory : formé, au départ KLESIA pas ouvert le samedi. A eu des problèmes d'enregistrement des dossiers. Patients venus mécontents, alors a stoppé sa participation, mais aimerait recommencer, si Klesia fonctionne bien. Aimerait refaire une formation rapide. Julie : e-learning prévu sur formation KLESIA.

Dany Guerin : aimerait faire une formation sur les secrétaires médicales. *Réponse de Julie : pas possible.*

Luc Duquesnel : les SAS mis en place. Formation sur la régulation de qualité, à faire. Au départ, Klésia choisissait certains départements uniquement, cela semble différent maintenant. Les formations pour être assistants médicaux dépendent de la profession de base des salariés.

Pour être assistante médicale : 341 heures de formation, mais moins en fonction de la profession de départ et la validation des acquis.

Julie : Formations : des gens pas de chez nous y participent, cela nous rend visible et apporte des voix.

François Verdon : formations sur les femmes enceintes ? *réponse de Julie, non pas pour l'instant.*

FAF = gratuit, non indemnisé.

Dominique Richter, Président du syndicat SMACMAC : formations « permis de conduire » à faire dans les départements.

Sophie Siegrist : formation gynéco effectuée à sa Faculté. Elle a des documents à donner. Julie : a des experts en gynéco, s'en occupe. Formation au dépistage du cancer du col prévue en FAF.

Luc Duquesnel : intérêt de savoir le nombre d'heures de formation à faire en fonction de la profession de départ (secrétaire, infirmière, diététicienne...). La VAE est à faire d'abord par la (le) salariée. Julie nous contactera pour prévoir les formations, nous informer sur les formations à faire.

Voir aussi avec Sylvie Aubry, directrice du Service Juridique de la CSMF : on peut imaginer que le programme de formation des assistants médicaux soit moins lourd pour certaines professions.

Le nouveau siège du 79 rue de Tocqueville : l'espace « Formation » aura une grande place, notamment au RdC (amphithéâtre).

**Rapport de l'Expert-Comptable sur les comptes de l'exercice clos le 31-12-2020** : en l'absence de l'expert-comptable, lecture et explication du bilan 2020 par le Dr Demory, trésorier.

Montant des **charges** identiques à l'année dernière.

**Produits** : malgré les partenariats DOCAVENUE (15 000 €) + IDS (Média 10 000), nous avons reçu moins de cotisations (environ 100), pas de partenariat avec ACFM/FORMUNOF (26 000 € en 2019) et pas reçu de don de syndicats et organisme de formation régional (18 000€).

Les charges sont plus importantes que les dépenses. Avenir financier précaire à cause des cotisations basses, avec les départs en retraite non renouvelés, ça baisse et les plus jeunes ont du mal à adhérer.

Notre syndicat est actuellement à - **10 247 euros**.

Laurence Noël : par rapport à l'AG du 1er fév. 2020 : il manque 286 cotisations.

Question sur les différences de prix des cotisations en fonction des départements. Réponse de Luc Duquesnel : cela ne dépend pas du prix de la cotisation. En général, il y a une baisse du nombre des cotisants. Mais certains départements en déshérence avec les départs de leader. La CSMF a prévu de prendre le relai des départements sans appel de cotisation.

Pour comparer : cette année : le CDO a fait un appel national, le paiement par CB est prévu. C'est très rapide. Le montant de la cotisation nationale du CDO est unique. Bien sûr, la différence, cotiser au CDO est obligatoire (pas au syndicat).

Luc Duquesnel : période de transition. Dans certaines régions bien organisées avec une cotisation à 500 €, il n'est pas possible de baisser la cotisation à 150 €, cela les mettrait en danger financièrement.

Dans les régions sans appel de cotisation, quel que soit le montant, faire un appel du National remplacera le déficit local.

JD Gradeler (Meurthe-et-Moselle) va arrêter de renseigner gratuitement les locaux non syndiqués. Il préfère s'investir sur les plus jeunes.

PM Coquet : pour le SMACMAC, ok, pour le syndicat SMCG CSMF (médecin coordonnateur en Ehpad) : ne gagne rien avec les cotisations, l'argent sert bien, le règlement par virement existe, il faut encore simplifier. Syndicat des gériatres : des projets.

Jean-Luc Delabant (Gironde) : les formules de prélèvement prévues par le National : comment ? Réponse de Luc : ne va pas anticiper, la CSMF organise. Le but est de ne pas mettre les départements en danger et que le national finance la secrétaire.

Son département : en 2019 moins 6 syndiqués, en 2020 à +9. Plus facile à faire si peu de généralistes. Mais il faut être organisé.

Hervé Gin : le montant de la cotisation au syndicat représente 2 G / mois.

**Vote pour approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 : approuvé à l'unanimité.**

**Vote pour affectation du résultat 2020 à 2021 : approuvé à l'unanimité.**

## **Syndicalisation :**

Luc Duquesnel : Certains départements critiquent notre syndicat puis demandent le « tampon CSMF » pour les élections URPS. Normalement, dans une entreprise si les paiements ne se font pas, c'est l'huissier qui est envoyé. C'est une mauvaise gestion de l'entreprise. Demander des cotisations et ne pas les remonter, cela me met en colère.

Certains départements gardent les cotisations, cela n'est pas acceptable.

D'autres départements : départ d'une ancienne secrétaire, coute très cher, il faut avoir des réserves sinon cela met le syndicat en danger.

PM Coquet, la totalité des cotisations du Nord est remontée malgré la baisse des cotisations. Un passif existe dans chaque région.

Luc Duquesnel : dans certaines régions, les médecins cotisants non remontés peuvent nous mettre en difficulté. Nous avons une région qui nous a envoyé une liste de 145 médecins sans le règlement.

JD.Gradeler (Lorraine) : mal à l'aise, à cause de cette situation.

Jean Brice de Bary : seul représentant de l'Île de France, remercie pour ces propos. Luc Duquesnel a demandé à Georges Siavellis (délégué Île de France) de ne pas s'inscrire à la formation d'hier pour toutes ces raisons.

JL Delabant : comment faire pour ses cotisants prélevés régulièrement dont la totalité de la cotisation est prélevée en fin d'année et donc envoyé en fin d'année au national ? Les cotisants de l'année précédente, aucun souci. Pour les nouveaux cotisants de l'année, Laurence se renseigne.

**Partenaires** : IDS Media, Maiia, Doctolib, quel Doc : Doctolib est le plus avancé et a 90 % du marché. IDS Média est le top pour les infos en salle d'attente, ils s'occupent aussi de l'installation des écrans. On peut personnaliser 10 à 15% d'infos personnelles : nouveaux internes, vaccinations anti grippe par les IDE locales...Info sur le sport...

Communication au niveau des Généralistes CSMF : Sylvaine Le Liboux.

IDS Média : Luc : pour ses écrans, c'est sa SISA qui paie. JD Gradeler : 450 euros / an pour 3 écrans dans un cabinet medical (voir infos sur le porte documents).

**Boîte à outils Les Généralistes CSMF** : à utiliser. Les plaquettes « Nomenclature » sont très utiles. Ne pas hésiter à demander des documents « papier » à Laurence.

**Agenda 2021** : pour certains comités directeurs, on les a jumelés pour éviter trop de frais de déplacements (pour le moment en visioconférence, en attente évolution crise sanitaire).

- **SAMEDI 13 MARS : COMITE DIRECTEUR**
- **SAMEDI 20 ET DIMANCHE 21 MARS : CONSEIL CONFEDERAL + AG CSMF**
- **JEUDI 25 + VENDREDI 26 + SAMEDI 27 MARS (matin) : CONGRES Collège Médecine Générale (Paris) + stand Les Généralistes-CSMF (E. Congrès ?)**
- **ELECTIONS URPS MEDECINS : 31 mars au 7 avril**
- **LUNDI 31 MAI ET MARDI 1<sup>ER</sup> JUIN : JOURNEES AVEC Santé (ex FFMPs) (Bordeaux) + Stand Les Généralistes CSMF ??**
- **VENDREDI 11 JUIN : COMITE DIRECTEUR (SAMEDI 12 JUIN : CONSEIL CONFEDERAL)**
- **10, 11 et 12 SEPTEMBRE : Universités d'été CSMF à ANTIBES**
- **VENDREDI 8 OCTOBRE : COMITE DIRECTEUR (SAMEDI 9 OCTOBRE : CONSEIL CONFEDERAL)**
- **VENDREDI 10 DECEMBRE : COMITE DIRECTEUR (SAMEDI 11 DECEMBRE : CONSEIL CONFEDERAL)**

**Compte rendu d'activités 2020 « Les Généralistes CSMF »** : Sylvaine Le Liboux, secrétaire générale (CR sur le porte document)

Carte des vœux 2021 ? Avec des visages féminins 2020, 44% des cotisants du CDO sont des généralistes.

L'année 2020 fut l'année du renouveau du syndicat et l'année de la crise Covid-19. BUT : renouveau des appels à cotisation.

Hommage à tous les médecins atteints par la COVID-19 : 63 professionnels de santé décédés dont la moitié de médecins généralistes. Démographie médicale : augmentation des décès des médecins en 2020.

Effets positifs : mise en lumière de Luc Duquesnel, notamment au sujet de ce qui se passe en Mayenne et sa région.

Communication dans les médias : lettre hebdo plus synthétique ; les flash-infos ; interviews ; il faut partager +++ sur les réseaux sociaux : seuls 8/10 personnes partagent nos infos.... Nous sommes 40 aujourd'hui, nous devons tous partager.

Laurence : précision sur Facebook : en plus de liker (j'aime) merci de penser à « partager » afin que vos abonnés reçoivent également l'info.

Sylvaine : la lettre hebdo demande beaucoup de travail, tous aident.

Statistiques 2019 : 14 à 19% d'ouverture, nette augmentation en 2020 (voir détails sur PWP dans porte doc).

Ne pas hésiter à remonter les problèmes locaux, cela aide.

Empatix fait par Michaël Riahi a eu un article dans Egora. Il faut l'acheter son livre Le village d'Empatix sur AMAZON.

Les centres Covid-19 : consultations en tiers payant, les coups de téléphone payés.

Séjour de la santé : 28 milliards pour le public ... rien pour nous.

Les Universités d'été de la CSMF en septembre dernier a pu avoir lieu en présentiel. Un gros succès.

Nous ne sommes pas toujours en accord avec les décisions du ministère, d'où le clash et le départ des négociations conventionnelles.

Au sujet du SAS, pas simple. Des éléments de discordance avec le gouvernement.

Il faut que les CSMF s'investissent.

Elections URPS : des « spécial URPS » ont été faits avec un binôme femme/homme. La communication a débuté. Nous devons battre MG France.

Laurence demande que nous envoyions les nouveaux noms de médecins généralistes avec toutes leurs coordonnées (surtout les mails) afin d'avoir une base plus riche.

### **Intervention de Pierre-Marie COQUET, Président du SMCG CSMF**

Les médecins coordonnateurs d'Ehpad et ceux concernés en médecine générale par les patients âgés. Question : comment revaloriser les actes en Ehpad ? Nous avons eu deux revalorisations successives. Autant dans les hauts de France, les décès étaient nombreux. Avec les transmissions effectuées aux autres membres des mesures ont été prises et ont évité des décès dans les autres régions. La maltraitance en EHPAD (autre problème). La COVID-19 a permis de développer d'autres moyens de communication, WhatsApp par exemple. Problème des médecins salariés des Ehpad, non revalorisés. Une communication sera faite à ce sujet. La plupart des médecins sont des généralistes qui ont un temps partiel salarié en EHPAD ; il faut faire une demande de revalorisation avec reconnaissance de l'ancienneté de médecin généraliste. Beaucoup de médecins participent à la reconnaissance du SMCG-CSMF. Plusieurs articles faits : Voix du Nord, ... pour dire et redire que l'on manque de vaccins anti-COVID. Les patients sous chimio de son secteur doivent être prioritaires = un peu plus de 60 patients, mais fin de non-recevoir de la part de l'ARS. Que faire : choisir un patient de 102 ans à la place ? Le mois actuel est creux en attente du « Moderna ». Merci à tous malgré ses mails critiques.

Luc : une journée marquante de 2020 : AG CSMF du 13 mars où le témoignage des médecins du Nord fut un électrochoc et l'AG fut stoppée. Les médecins retournés en régions ont mobilisé les généralistes. Ce n'était pas une simple grippe comme l'avaient dit certains, il y avait beaucoup de morts.

PM Coquet : comme plusieurs autres médecins, va recevoir une médaille, il voudrait qu'elle soit collective car il n'a pas travaillé seul. Mais vu les textes, cette distinction est nominative.

Bulletin d'adhésion 2021 du syndicat sur le porte document.

## Rapport Moral du président, Luc Duquesnel : (sur le porte document)

- Crise COVID-19 mondiale
- Renouveau du syndicat,
- Ségur de la Santé catastrophique pour les libéraux
- Vaccination COVID 19 : organisation exemplaire des libéraux présents dans les 1100 centres de vaccination et dans les hôpitaux. Pénurie de vaccins.
- Maison des médecins libéraux : pour tous les médecins afin de mieux soigner
- Notre syndicat : polycatégoriel, respecte tous les médecins
- But 2021 : redevenir le premier syndicat parmi les généralistes. Poursuivre la défense de notre métier, nous donner les moyens de bien soigner.
- Projet politique : s'adapter et toujours mieux répondre aux besoins des patients.

**Compte rendu réunion d'hier avec le Ministère** : arrivée prévue du vaccin Astra Zeneca ..... Il est livré par doses de 10, soit 100 vaccins, 700 000 doses / sem. Avec possibilité de le faire par les généralistes. Chaque dose ouverte devra être utilisée en 6 heures. En avril, les livraisons vont augmenter mais la pénurie risque de persister. Elle sera effectuée comme pour la grippe (pharmaciens et IDE aussi), alors les centres de vaccination risquent de moins travailler.

Les centres de lutte contre le cancer : pas de visibilité pour les rappels alors que la première a été faite.

### Discussions :

Jean-Michel Lemette : Vaccin Astra Zeneca, quel âge limite des patients ? Réponse de Luc : réponse prévue par le gouvernement dans quelques jours. Cela change régulièrement... En théorie < 65 ans. Quelle proportion des vaccins différents ? Réponse de Luc : Astra Zeneca va monter en puissance pour être prépondérant en avril.

François Verdon : question sur proportion des vaccins ? Question éthique : refus de vaccination pour les patients que l'on ne sent pas en bon état général. Les médecins retraités intervenant en centres de vaccination ne seraient pas rémunérés au même niveau que les installés. Et pour les remplaçants, c'est encore plus compliqué. De plus, il en a marre des ARS qui promettent des vaccins qui ne sont pas livrés... Les patients qui agressent verbalement les secrétaires au sujet des rdv annulés... réponse Luc : les médecins retraités sont moins rémunérés mais ils touchent leur retraite et n'ont pas de baisse de rémunération quand ils quittent leur cabinet médical. A partir du moment où la vaccination sortira des centres de vaccination, elle sera ouverte à tous les professionnels = généralistes, IDE, pharmaciens. Aujourd'hui, nous avons la main car présents en centre de vaccination. Attention pour plus tard à ne pas faire d'erreur (primo injection Pfizer et deuxième injection Astra Zeneca comme cela fut fait en Angleterre). Nous aurons un cahier des charges. Les pharmaciens n'ont pas respecté les patients éligibles à la vaccination contre la grippe en septembre – octobre derniers.

JL Delabant : dans son secteur = un centre / 100 000 habitants. Avec l'arrivée des autres vaccins, il devrait n'y avoir qu'un seul vaccin / centre. Luc : vaccination = texte HAS, il faut vacciner 7j/7, c'est national. Pas de générateur de secours nécessaire pour le frigo, pas d'obligation à être adossé à un centre hospitalier.

JM Lemette : les patients demandent à être vaccinés par leur médecin traitant.

Luc : Vu le lobbying majeur du président du 1<sup>er</sup> syndicat de pharmaciens, d'un syndicat d'infirmier aussi → on va vers l'ouverture de la vaccination. Les médecins traitants doivent le faire aussi.

Problème des tests antigéniques : les pharmaciens ne transmettent pas aux généralistes les résultats. De ce fait, la CNAM a dû ouvrir la possibilité aux patients de se mettre directement en arrêt maladie. Ne pas oublier : les pharmaciens délivreront les vaccins Astra Zeneca.

Les patients de moins de 75 ans éligibles (critères HAS) doivent être vus au préalable par le médecin traitant sinon ils seront récusés en centre de vaccination.

Ensuite, les 50-75 ans, sans comorbidité, seront vaccinés « comme pour la grippe ».

B.Demory : vu les textes, dans un centre, il n'y aura qu'un seul vaccin possible (éviter les erreurs).

JD Gradeler : URPS Grand Est : les listings des profs de santé furent récupérés pour assurer la distribution des masques. Même procédé pour assurer la répartition des vaccins aux profs de santé. Luc : la répartition des vaccins est décidée nationalement pour chaque département, au départ le nombre des vaccins était le même pour chaque département, le résultat fut : dans les départements à forte population, on a manqué de vaccins.

PM Coquet : Moderna doit être conservé à -20°C. En résumé, demande que l'on ait du stock de vaccin chez nous. Luc : entièrement d'accord, un cahier des charges à respecter. Il faudra un circuit de distribution existant déjà : pharmaciens d'officine avec les répartiteurs.

Stéphane Attal : j'ai une interview prévue demain : avis sur les nouvelles mesures d'hier par le Premier Ministre. Que répondre ? Luc : décisions politiques, certains recommandent de confiner d'autres d'attendre. Même si l'épidémie s'aggrave, elle monte moins que prévue. En Mayenne, un cluster sud-africain. Globalement, les décisions sont politiques et les gouvernants ont des données que nous n'avons pas. Mais les services hospitaliers sont de plus en plus en tension et certains hôpitaux commencent à déprogrammer des actes prévus... C'est problématique.

## **Actualités politiques et conventionnelles :**

**L'Avenant 9** a eu quelques avancées tarifaires, mais le gros point pour les généralistes, la rémunération des soins non programmés sur la régulation, paiement différé prévu, mais il y avait des seuils de patients et plafonné pour éviter que cela devienne une activité exclusive de soins non programmés (comme dans certains secteurs = un motif = une consultation, revenir pour le reste...). Notre demande était de 15 euros / acte de soins non programmés régulés, mais non prévu. Pour le SAS, pas prévu non plus.

Les ESP financés par le FIR : sera réservé aux zones d'intervention prioritaires. Trois régions y sont, mais échec, exemple : en Pays de Loire, un PPS est rémunéré 60 + 40 + 25 pour l'ESP, mais là c'était 20€ / an....

Avancées pour les CPTS : aurait permis de financer les centres de vaccination par exemple, mais rien d'autre de prévu, alors la CSMF est partie de cette négociation.

### **Avenant 1 : Diapo sur les axes de négociation. ACI MSP : (diaporama envoyé)**

- Valorisation des MSP lors de leur participation aux crises sanitaires graves.
- Renforcer l'incitation à la mise en place d'ouverture aux horaires des soins non programmés.
- Assistants médicaux salariés non pas des médecins, mais des MSP. Avec les assistants médicaux dans les cabinets, cela fera gagner de l'argent à la MSP. Mais le salariat fait courir aussi des risques à la MSP.
- Les I.P.A, les infirmières AZALEE : plus simple de la salarier des MSP.

Mais le gouvernement n'est pas optimiste, a déjà dit que si les négos ne débouchent sur rien de concret, ils le reporteront à plus tard.

### **Discussion :**

Guillaume Darmaillacq : ok

Patrick Czerwinski : Le SAS, les MSP sont liés puisque les régulateurs de jours vont orienter les patients vers leur médecin traitant. Les MSP devront s'organiser pour recevoir quelques patients supplémentaires.

Luc : si pas de rémunération adaptée, il n'y aura pas de régulateur libéral. Le minimum doit être 100 euros de l'heure, mais si c'est plus, c'est plus adapté d'autant que ce n'est pas défiscalisé.

### **Les 10 points travaillés hier en séminaire sur les contours des métiers :**

Luc Duquesnel avait été interviewé à ce sujet (la médecine du travail).

Pierre-Paul Schlegel : consultation de médecine du travail, le médecin traitant est très bien placé d'autant que le salarié ne dit au médecin du travail que ce qu'il veut bien lui dire.

Stéphane ATTAL : structurer cela par un courrier. Luc, oui sécurise le médecin du travail mais ne le décharge pas.

PP Schlegel : le médecin du travail donne un avis sur une aptitude à un poste de travail.

G.Darmaillacq : le métier de médecin du travail est très spécifique. Rappel d'une mésaventure avec un patient ayant caché ses ATCD d'apnées du sommeil au médecin du travail.

Dominique Richter : quand un médecin du permis de conduire déclare un patient inapte, s'il sent que le patient ne suivra pas la décision, c'est au médecin expert de contacter la préfecture ou sous-préfecture.

PM Coquet : en 2020, entre permis de conduite et autres expertises : il gagnait 1000 euros / mois, ce n'est pas rien. On a besoin de médecins experts sinon les patients ne peuvent pas travailler.

F.Verdon : les expertises sont parfois risquées. Les patients ne sont pas toujours fiables.

JC Basset : nous avons la possibilité de donner des infos succinctes au médecin expert : apnées du sommeil, ATCD psy.... Se rapprocher de l'ordre ? Réponse ODM : pour les dossiers sensibles, la seule chose que l'on peut faire c'est téléphoner au médecin expert ou médecin du travail pour qu'il n'y ait pas de trace écrite. Donc que par le téléphone fixe.

L.Duquesnel : un texte en cours pour permettre au médecin du travail d'accéder au DMP. Et nous devons renseigner le DMP (VMS avec les ATCD du patient et dernière ordonnance).

Conclusion : des problèmes identifiés, pas encore de solution.

H.Gin : la médecine du travail est un métier à risque. Si nous avons des diagnostics dangereux pour la société, il faut informer le médecin du travail.

Nous, médecins généralistes, connaissons les ATCD du patient mais ne connaissons pas le poste de travail. Les médecins du travail connaissent bien le poste mais pas les ATCD. Il faut se coordonner.

Téléphoner au médecin du travail est compliqué quand il n'y en a pas.

Le DMP : le patient peut effacer le dossier, il faut que ce soit tracé pour que l'on sache que c'est le patient qui a effacé.

**SAS groupe de travail** : 22 sites pilotes retenus.

Certains départements des MG France porteurs de projet.

Les 22 projets doivent avoir démarrés le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Les patrons de SAMU veulent que cela aboutisse. Les généralistes sont en position de force pour obtenir ce qu'ils veulent : Régulation délocalisée.... Honoraires pas moins de 100 euros/ h.... 116 117 pour appels relevant de la médecine générale. Il faut obtenir ce que l'on veut avant que ce soit mis en place.

**Projet politique entrepreneurial de la CSMF** : on en a déjà parlé plusieurs fois :

- Le cabinet médical du futur pour chaque spécialité
- Formation médicale
- Les start-ups

La réforme des statuts CSMF, en parler avec les autres spécialistes.

**Elections URPS du 31 mars au 7 avril** : (voir porte documents) Laurence peut vous envoyer par courrier le dépliant qui a été adressé par courrier à tous les médecins libéraux.

**Les 10 points du projet politique Les Généralistes CSMF** :

Nous avons bien avancé, lors du séminaire d'hier, sur deux points :

- Défense des contours du métier de médecin généraliste
- Le cabinet médical 2030 une entreprise.

**Point 1 : 30 euros l'acte de base**

**Point 2 : Défense des contours du métier de médecin généraliste**

**Point 3 : Coordination généraliste-spécialiste, l'équation de l'efficacité pour la médecine libérale**

**Point 4 : Formation : il faut plus d'heures et mieux indemniser, avec des modes de formation adaptés à l'exercice libéral**

**Point 5 : Environnement : nouvel enjeu des médecins libéraux**

**Point 6 : Les médecins à exercice particulier**

**Point 7 : Cumul emploi-retraite, travailler en toute liberté**

**Point 8 : Jeunes médecins ! Demain leur appartient**

*Remarque : le mettre plus en avant, point 3 ou 4*

*Il sera suivi du point sur l'environnement*

.....

**Point 9 : Construisons ensemble la maison de tous les médecins libéraux**

*Projet différent de celui de MG France. Le nôtre est innovant.*

**Point 10 : Maison de l'innovation de la médecine libérale.**

Vote : contre : 0, abstention : 0, approuvé à l'unanimité.

Questions diverses : aucune

Fin : 16h40

**Dr Patrick CZERWINSKI**  
**Membre du Bureau**